

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Joé Deslauriers	1.1 Maire	78 381	18 207	20 059	
Luc Drapeau	1.2 Maire suppléant	19 710	9 855		
Louis Dubois	1.3 Conseiller	13 194	6 597		
Marie-Josée Dupuis	1.4 Maire suppléant	28 233	14 116		
Lyne Lavoie	1.5 Conseiller	25 754	12 877		
Marianne Dessureault	1.6 Conseiller	25 754	12 877		
Norman St-Amour	1.7 Conseiller	25 754	12 877		
Johanne Babin	1.8 Conseiller	3 598	1 799		
Guy Boucher	1.9 Conseiller	3 598	1 799		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).